

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 avril 2019

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 09 avril 2019

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absent excusé : Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Carole BOEHLER ; Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND ; Michèle AMAR SCHAETTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

Vu la délibération du 6 septembre 2001 fixant les tarifs des concessions au cimetière communal d'Ergersheim ;

Vu la délibération du 23 novembre 2017 modifiant les tarifs des concessions au cimetière communal d'Ergersheim ;

Vu la délibération du 11 janvier 2018 modifiant les tarifs des concessions au cimetière communal d'Ergersheim ;

M. le Maire propose au Conseil municipal de revoir la tarification des concessions au cimetière communal d'Ergersheim à compter du 15 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix « pour » et 2 abstentions, de fixer le prix de la concession (en euros) pour chaque classe de concession comme suit :

30 ANS		
SIMPLE (2 places)	DOUBLE (4 places)	COLUMBARIUM (jusqu'à 4 urnes)
600 €	1000 €	1300 €

La concession funéraire double d'une durée de 30 ans n'est possible que dans le cadre d'un renouvellement de concession. Les concessions d'une durée de 15 ans ne sont plus proposées.

Votes : 15

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 11 avril 2019.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

17_09-04-2019

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-04-15T10-34-30.00 (MI216391524)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20190409-17_09-04-2019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Date de décision : 09/04/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : 17-09.04.2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/04/19 à 10:34

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 15/04/19 à 10:34

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 15/04/19 à 10:39